



Cahier des charges.

Opération de repeuplement Faisans.

La Fédération des Chasseurs du Calvados mène depuis 2012 une action de repeuplement des territoires en faisans communs.

Cette politique vise à développer des souches d'oiseaux naturels sur le terrain afin de renforcer le petit gibier.

Suite à différentes expériences, la Fédération des Chasseurs du Calvados entend subventionner ces opérations à conditions que la qualité des oiseaux de repeuplement soit reconnue et authentifiée d'où la rédaction du cahier des charges suivant :

Elevage :

L'éleveur devra disposer de reproducteurs, être accoureur et naisseur. Il sera en capacité de présenter les certificats ou factures prouvant que les oiseaux sont issus de souches sauvages, commercialisés en deuxième ou troisième génération.

Caractéristiques des oiseaux de 10 semaines :

1. Phénotype sauvage.
2. Chargement maximum des volières limité à 1 oiseau pour 5 m².
3. Les oiseaux doivent disposer de parcours enherbés dès l'âge de 4 semaines
4. Indépendance alimentaire : les oiseaux devront disposer de volières se rapprochant du milieu naturel, cultures, buissons....
5. Instinct de défense vis-à-vis des prédateurs.
6. Faculté à se brancher.

L'élevage autorise la visite des responsables de territoires et des élus de la FDC14.